

## **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 22 au 28 novembre**

### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 22 au 28 novembre**

01/12/2014

### **Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 22 au 28 novembre**

*La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.*

#### **Saisines :**

- **Cons. const., affaire n° 2014-449 QPC du 21 novembre 2014** : Code monétaire et financier, 8° du I de l'article L. 612-33.
- **Cons. const., affaire n° 2014-704 DC du 24 novembre 2014** : Loi relative à la désignation des conseillers prud'hommes.

#### **Décisions rendues et publiées :**

- **Cons. const., décision n° 2014-428 QPC du 21 novembre 2014 [Report de l'intervention de l'avocat au cours de la garde à vue en matière de délinquance ou de criminalité organisées] publiée au Journal officiel du 23 novembre 2014 :**

*« Article 1er.- Les sixième à huitième alinéas de l'article 706-88 du code de procédure pénale, dans leur rédaction résultant de la loi n° 2011-392 du 14 avril 2011 relative à la garde à vue, sont conformes à la Constitution ».*

- **Cons. const., décision n° 2014-429 QPC du 21 novembre 2014 [Droit de présentation des notaires] publiée au Journal officiel du 23 novembre 2014 :**

*«Article 1er.- Le mot « notaires » figurant dans la première phrase du premier alinéa de l'article 91 de la loi du 28 avril 1816 modifiée sur les finances est conforme à la Constitution ».*

- **Cons. const., décision n° 2014-430 QPC du 21 novembre 2014 [Cession des œuvres et transmission du droit de reproduction] publiée au Journal officiel du 23 novembre 2014 :**

*«Article 1er.- L'article 1er de la loi décrétée le 19 juillet 1793 relative aux droits de propriété des auteurs d'écrits en tout genre, compositeurs de musique, peintres et dessinateurs, dans sa rédaction résultant de la loi du 11 mars 1902 étendant aux œuvres de sculpture l'application de cette loi, est conforme à la Constitution ».*

- **Cons. const., décision n° 2014-440 QPC du 21 novembre 2014 [Demande tendant à la saisine directe du Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité] publiée au Journal officiel du 23 novembre 2014 :**

*«Article 1er.- Les demandes de M. Jean-Louis M. sont rejetées ».*

**Décisions rendues et non publiées :**

· **Cons. const., décision n° 2014-431 QPC du 28 novembre 2014 [Impôts sur les sociétés - agrément ministériel autorisant le report de déficits non encore déduits] :**

*« Article 1er.- Les dispositions du paragraphe II de l'article 209 du code général des impôts, dans leur rédaction postérieure à la loi n° 86-1317 du 30 décembre 1986 de finances pour 1987, sont conformes à la Constitution sous la réserve énoncée au considérant 11 ».*

· **Cons. const., décision n° 2014-432 QPC du 28 novembre 2014 [Incompatibilité des fonctions de militaire en activité avec un mandat électif local] :**

*« Article 1er.- Le premier alinéa de l'article L. 46 du code électoral et les mots : « à l'article L. 46 et » figurant au dernier alinéa de l'article L. 237 du même code sont contraires à la Constitution.*

*Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au considérant 17 ».*

· **Cons. const., décision n° 2014-251 L du 27 novembre 2014 :**

*«Article 1er.- Les dispositions soumises à l'examen du Conseil constitutionnel ont le caractère réglementaire.».*

**La Rédaction Législation.**